



Séance du 25 février 2021

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-et-un le vingt-cinq février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19 Présents : M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. BORDEAU. PRECHOUX. MOMEUX. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. GALLAIS. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN.

Présents : 15

Votants : 19

Date de la convocation :

Le 19 février 2021

Absents : M. CRETZAZ (pouvoir donné à M. GALLEE)
Mme ROBERT (pouvoir donné à M. GALLAIS)
Mme TIPPING (pouvoir donné à Mme BORDEAU)
M. MENIER (pouvoir donné à M. BAZY)

Secrétaire : M. Antoine CHATAIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H05

Le conseil municipal commence par une présentation de Mme Anne LEROUX du service Aide et Accompagnement, ainsi que de ses missions.

Puis les élus valident à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 28/01/2021

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer 3 délibérations

-La délibération sur la sécurité routière qui fait l'objet d'une présentation en fin de conseil

-L'achat de la débrousailluse car fera l'objet d'une réparation.

-La délibération sur le socle numérique car les devis ne sont pas prêts

Le Conseil Municipal accepte.

Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Général

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2020, dressé par Mme Anne COLLIU, Trésorier Principal.

Budget Général	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	507 566.15 €	160 574.15 €	668 140.30 €
Investissement	-438 121.04 €	343 334.60 €	-94 786.44 €
Résultats	69 445.11 €		573 353.86 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité :

-**APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du Budget Général de la commune.



Séance du 25 février 2021

Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Lotissement Les Aulnes

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2020, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

Les Aulnes	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	- 3 987.00 €	3 987.00 €	0.00 €
Investissement			
Résultats	-3 987.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité :

-APPROUVE le Compte de Gestion 2020 du Budget du Budget Lotissement Les Aulnes.

Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Pôle Commercial

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2020, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

Pôle Commercial	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	45 701.83 €	152 976.20 €	198 678.03 €
Investissement	-30 513.79 €	-109 157.11 €	-139 670.90 €
Résultats	15 188.04 €		59 007.13 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité :

-APPROUVE le Compte de Gestion 2020 du Budget du Budget Pôle Commercial.

Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Parc d'Activités

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2020, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

Parc d'Activités	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	55 555.96 €	-22 359.80 €	33 196.96 €
Résultats	55 555.96 €		33 196.96 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité :

-APPROUVE le Compte de Gestion 2020 du Budget du Budget Parc d'Activités.



Séance du 25 février 2021

Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Lotissement Les Mares

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2020, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

Les Mares	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	422 766.77 €	-182 924.29 €	239 842.48 €
Résultats	422 766.77 €		239 842.48 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité :

-APPROUVE le Compte de Gestion 2020 du Budget du Budget Lotissement Les Mares.

Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Général

Le Compte Administratif 2020 du Budget Général est présenté.

Budget Général	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	507 566.15 €	160 574.15 €	668 140.30 €
Investissement	-438 121.04 €	343 334.60 €	-94 786.44 €
Résultats	69 445.11 €		573 353.86 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à la majorité, 18 voix pour, Monsieur Le Maire ne prenant pas part au vote :

-APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Général de la commune.

Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Lotissement Les Aulnes

Le Compte Administratif 2020 du Budget Lotissement Les Aulnes est présenté.

Les Aulnes	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	-3 987.00 €	3 987.00 €	0.00 €
Investissement			
Résultats	-3 987.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à la majorité, 18 voix pour, Monsieur Le Maire ne prenant pas part au vote :

-APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Lotissement Les Aulnes.



Séance du 25 février 2021

Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Pôle Commercial

Le Compte Administratif 2020 du Budget Pôle Commercial est présenté.

Pôle Commercial	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	45 701.83 €	152 976.20 €	198 678.03 €
Investissement	-30 513.79 €	-109 157.11 €	-139 670.90 €
Résultats	15 188.04 €		59 007.13 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à la majorité, 18 voix pour, Monsieur Le Maire ne prenant pas part au vote :

-APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Pôle Commercial.

Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Parc d'Activités

Le Compte Administratif 2020 du Budget Parc d'Activités est présenté.

Parc d'Activités	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	55 555.96 €	-22 359.80 €	33 196.96 €
Résultats	55 555.96 €		33 196.96 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à la majorité, 18 voix pour, Monsieur Le Maire ne prenant pas part au vote :

-APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Parc d'Activités.

Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Lotissement Les Mares

Le Compte Administratif 2020 du Budget Lotissement Les Mares est présenté.

Les Mares	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	422 766.77 €	-182 924.29 €	239 842.48 €
Résultats	422 766.77 €		239 842.48 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à la majorité, 18 voix pour, Monsieur Le Maire ne prenant pas part au vote :

-APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Lotissement Les Mares.



Achat broyeur

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un broyeur. 3 Devis ont été adressés à la commune.

Le broyeur de la commune fera l'objet d'une reprise par l'entreprise.

ENTREPRISE	MARQUE	VALEUR HT	VALEUR TTC
HERVE MOTOCULTURE	MASCHIO	6 850.00 €	8 220,00 €
AGRI EVRAN	GYRAX	6 900.00 €	8 280.00 €
R.M.A	VICON KVERNELAND	7 950.00 €	9 540,00 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de l'entreprise R.M.A qui propose un matériel de meilleure qualité, plus puissant, et une offre de reprise à 3 100,00 € net, supérieure aux 2 autres entreprises, pour un montant de 7 950.00 € HT soit 9 540.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée **à l'unanimité** :

-VALIDE la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le devis de l'entreprise R.M.A, pour un montant de 7 950.00 € HT soit 9 540.00 € TTC.

-AUTORISE les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2021 en investissement.

Lancement appel d'offres menuiserie école publique

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la procédure d'appel d'offres pour les menuiseries de l'école publique.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée **à l'unanimité** :

-VALIDE la proposition de Monsieur Le Maire de lancer la procédure d'appel d'offres pour les menuiseries de l'école publique.

-PREVOIT les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2021 en investissement.



Rythmes scolaires rentrée 2021-2022 : renouvellement de dérogation. Objet : organisation de la semaine scolaire

Monsieur Le Maire rappelle que l'Etat a autorisé les communes à arrêter les TAP et à revenir à une semaine de 4 jours. Il ajoute que la semaine scolaire est toujours fixée à 4 jours et demi et que les communes doivent demander une dérogation pour une organisation sur 4 jours.

Le Conseil Municipal a délibéré le 25 avril 2018 pour solliciter une dérogation. Il est nécessaire de délibérer à nouveau pour poursuivre l'organisation des enseignements sur 8 demi-journées par semaine avec le mercredi matin totalement libéré.

L'emploi du temps est ainsi défini :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h50 à 12h20 et de 14h05 à 16h35.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée **à l'unanimité** :

Décide de

-MAINTENIR dès la rentrée 2021-2022, l'organisation des enseignements sur la semaine de 4 jours, telle qu'elle est appliquée actuellement et précisée ci-dessus.

-SOLLICITER le renouvellement de la dérogation auprès de Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Exonération temporaire de taxes foncières annule et remplace la délibération du 24/09/2020 N°18-09-2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la préfecture a demandé à refaire la délibération N°18-09-2020 sur l'exonération temporaire de taxes foncières car la durée d'exonération était incorrecte suivant l'article 118 de la loi de finances pour 2020 qui a modifié cette exonération de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter que les logements anciens achevés avant le 1^{er} janvier 1989, et ayant fait l'objet de dépenses d'équipement, si la liste des équipements, matériaux et appareils sont éligibles, en vue de réaliser des économies d'énergie bénéficient d'une exonération temporaire de taxe foncière pendant 3 ans, selon les conditions fixées par la loi. Le montant des dépenses payées par le propriétaire doit être supérieur à 10 000 € TTC (hors main d'œuvre) par logement, ou 15 000 € TTC (hors main d'œuvre) si les dépenses ont été réalisées au cours des 3 années précédentes. Il est précisé que cette délibération ne sera applicable qu'à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée **à l'unanimité** :

-VALIDE la proposition de Monsieur Le Maire d'accepter que les logements anciens achevés avant le 1^{er} janvier 1989, et ayant fait l'objet de dépenses d'équipement, en vue de réaliser des économies d'énergie bénéficient d'une exonération temporaire de taxe foncière pendant 3 ans, selon les conditions fixées par la loi.

-PRECISE que cette délibération ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2022 suite à la loi de finances pour 2020.



Séance du 25 février 2021

Enquête publique centrale biogaz de Montauban

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte du 17 février 2021 (9h) au 19 mars 2021 (17h) concernant une demande présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE MONTAUBAN DE BRETAGNE en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de mettre à jour le plan d'épandage de l'unité de méthanisation exploitée au lieu-dit « le Pungeoir » sur la commune de Montauban de Bretagne.

Au titre de l'article R181-38 du code de l'environnement, Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet exposé.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée **à la majorité, 16 voix pour, 3 abstentions**

-Emet un avis **FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale de mettre à jour le plan d'épandage de l'unité de méthanisation exploitée au lieu-dit « le Pungeoir » sur la commune de Montauban de Bretagne

Acquisition bus France Services – demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter toute subvention permettant la réalisation du bus France Services, notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, tout en soulignant que le financement ne pourra être accordé qu'au titre de l'une ou de l'autre subvention.

Le plan de financement au titre de la DSIL se présente comme suit :

Dépenses prévisionnelles subventionnables	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Camping-car	33 900,00 €	<u>Etat</u>		
Flocage	7 000,00 €	• DSIL 2021	30 000,00 €	<u>50</u>
Aménagement intérieur	9 300,00 €			
Achat mobilier complémentaire	500,00 €	<u>Financement publique complémentaire</u>	30 000,00 €	<u>50</u>
Equipement itinérant (ordinateurs-tablette-scanner-communication itinérance...)	9 300,00 €			
		<u>Commune</u>		
		• Fonds propres	0	<u>0</u>
TOTAL	60 000,00 €		60 000,00 €	100

**Le plan de financement au titre de la DETR se présente comme suit :**

Dépenses prévisionnelles subventionnables	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Camping-car	33 900,00 €	<u>Etat</u>		
Flocage	7 000,00 €	• DETR 2021	30 000,00 €	<u>50</u>
Aménagement intérieur	9 300,00 €			
Achat mobilier complémentaire	500,00 €	<u>Financement publique complémentaire</u>	30 000,00 €	<u>50</u>
Equipement itinérant (ordinateurs-tablette-scanner-communication itinérance...)	9 300,00 €			
		<u>Commune</u>		
		• Fonds propres	0	<u>0</u>
TOTAL	60 000,00 €		60 000,00 €	<u>100</u>

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur Le Maire solliciter toute subvention permettant la réalisation du bus France Services, notamment la DETR et la DSIL.

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de démarcher, avec l'aide de quelques élus des entreprises susceptibles de proposer une offre en occasion pour l'acquisition du camping-car à destination de France Services itinérance. Le Conseil Municipal donne son accord. Le maire informe le conseil municipal qu'une étude de servitude au profit Mme GUICHAOUA et de Mme BOUREZG est demandée et sera étudiée.

Monsieur Le Maire rapporte le compte rendu de la gendarmerie suite à sa visite à l'école publique dans le cadre de l'évaluation annuelle. Il y est constaté qu'un des murs est trop bas et rappelé les consignes de sécurité. Le Maire propose d'étudier une solution pour le mettre moins franchissable. Monsieur Le Maire explique que la commune est sollicitée pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas. Le Conseil Municipal exprime sa volonté de ne pas donner suite pour l'instant à cette demande, souhaitant privilégier les commerçants actuellement en place.

Monsieur Le Maire propose de faire venir une entreprise spécialisée dans le diagnostic de sécurité pour l'église et d'évaluer ainsi les travaux à effectuer pour une mise en conformité.

Monsieur Le Maire transmet au Conseil Municipal le retour de Côtes d'Armor Habitat concernant le logement au-dessus du Bistrot Plouasnais. Ceux-ci ne souhaitent pas porter les travaux et ne souhaitent pas gérer la location de l'étage. Un rendez-vous explicatif est planifié avec Le Maire.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a rencontré un riverain du chemin au Champs Thiebry. Ce dernier est intéressé pour acheter la partie jouxtant sa propriété. Le Conseil Municipal rappelle que les frais de bornage et de notaire doivent rester à la charge de l'acquéreur.

SDIS : Le Maire doit rédiger un arrêté.



Séance du 25 février 2021

Monsieur BAZY expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une nouvelle loi sur les ponts, l'Etat met à disposition un service de contrôle gratuit pour les communes éligibles dont PLOUASNE fait partie, afin de diagnostiquer les éventuels travaux de sécurisation, ceux-ci resteront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce sujet.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une convention sera signée afin de permettre la prise en charge des frais de garde et de repas des enfants de pompiers par la caserne, en cas d'intervention les empêchant de récupérer leurs enfants.

Monsieur SIMONET présente un bilan des différentes réunions liées à la sécurité routière dans PLOUASNE et des solutions proposées aux problèmes liées à la vitesse excessive et récurrente afin de mettre en sécurité les piétons, les cyclistes et assurer la tranquillité des riverains. Une réunion publique est envisagée pour le 27 mars 2021, et sera organisée selon les décisions gouvernementales prises dans le cadre de l'épidémie de Covid19.

Monsieur CHATAIN signale qu'une opération d'élagage au nom d'ENEDIS a eu lieu sur son secteur mais que celui-ci a été très mal fait de sorte que certains arbres ont été très abîmés.

Monsieur RIGOLLE fait un point sur la sécurisation du club house et la mise en place de matériel dédié.

Mme GESFEROIS annonce que la prochaine assemblée générale de la bibliothèque aura lieu le samedi 13 mars 2021 à 10H.

Mme BORDEAU annonce qu'elle souhaite présenter une alternative au projet du jardin botanique et demande que cela soit abordé lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Le Maire annonce les prochaines dates de Conseil Municipal :

-25 mars 2021

-29 avril 2021

-27 mai 2021

-24 juin 2021

-22 juillet 2021

Monsieur Le Maire lève la séance à 23H20.